

Séance du vendredi 09 juin 2023

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 31/05/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick MARCEL,</i>
Présents : 7	Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN, Lisiane ASCOLA, Eliane PRATS
Votants: 11	Représentés: ZUBER Sophie par PRATS Eliane, PELISSIE Nathalie par ELDIN Sabrina, BLIGUET Michel par SAUSSEZ Loïc, BOUSQUET Bruno par SALIES Stéphane
Pour : 0	
Contre : 0	
Abstention : 0	
	<u>Excusés:</u>
	<u>Absents:</u>
	Secrétaire de séance: Eliane PRATS

Objet: Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales - 022_2023

Objet: Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Le sénat est composé de 348 sénateurs. Ils sont élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans. Le dimanche 24 septembre prochain aura lieu l'élection de la moitié des sénateurs, dont ceux des Pyrénées-Orientales. Il faut donc procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-2,
Vu le Code électoral, et notamment les articles L. 284, L.286, L. 289, R.25-1, R.137 et suivants,
Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire préfectorale NOR IOMA2308397J en date du 30 mars 2023,
Vu la population municipale en vigueur au 1er janvier 2023 de 278 habitants,

ELECTION DU DELEGUE :

Les candidatures déposées et enregistrées :
- Monsieur MARCEL Patrick

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 0

A obtenu :

- Monsieur MARCEL Patrick : 11 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur MARCEL Patrick est élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Perpignan
Date de réception de PAR 09/05/2023
066-216600510-20230609-022_2023-DE

ELECTION DES SUPPLEANTS

Les candidatures déposées et enregistrées :

- Madame ASCOLA Lisiane
- Madame PRATS Eliane
- Monsieur SALIES Stéphane

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 0

Ont obtenu :

- Madame ASCOLA Lisiane : 11 voix
- Madame PRATS Eliane : 11 voix
- Monsieur SALIES Stéphane : 11 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés

Madame ASCOLA Lisiane,

Madame PRATS Eliane

Monsieur SALIES Stéphane élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré à CLARA-VILLERACH, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick Marcel

